

Le compte rendu de la séance du 20 mars.

En début de séance, les représentants de chaque groupe politique rendent hommage à l'ancien conseiller Jean-Marie Paquay, malheureusement décédé au début du mois de mars. « *Nous avons perdu un père politique exemplaire* », regrette l'échevine Annie Galban. « *Un exemple d'humanisme* », complète l'échevin Cedric du Monceau. Après avoir rappelé ses nombreuses qualités, son courage, ses convictions, son engagement... ils respectent une minute de silence.

Maison médicale à Lauzelle

Le bourgmestre Jean-Luc Roland présente le projet de convention qui liera la Ville à la société de logements sociaux Notre Maison pour la prise en location d'un appartement de la rue du Val St Lambert. Cet appartement devrait perdre en luminosité, suite à l'installation de la passerelle qui reliera les quartiers de Lauzelle et de La Baraque. Il a donc été imaginé d'y installer une maison médicale.

« *Le Code wallon du Logement prévoit que ce type de logement est réservé à des ménages qui vivent dans la précarité ou ont des revenus modestes. Pour déroger à la règle, vous devez avoir l'accord de la Société Wallonne du Logement (SWL)* », remarque le conseiller Nicolas Van der Maren.

« *J'ai du mal à croire que la construction de la passerelle rende cet appartement non-louable. Ce sera un logement social en moins dans notre commune et le cabinet médical va bénéficier d'un prix de location réduit. Il ne faudrait pas qu'on pense qu'il s'agit de copinage* », ajoute le conseiller Julien Tigel Pourtois.

L'échevine du Logement et de la Santé Julie Chantry évoque un impact sur la luminosité estimé sur base des plans. Elle considère que l'installation d'une maison médicale – amenée à travailler au forfait plutôt qu'à l'acte – a tout son sens, socialement parlant.

Le conseiller Patrick Piret-Gérard, médecin généraliste, s'insurge en faux contre les considérations de l'échevine. « *Même la médecine à l'acte peut s'exercer de manière sociale.* »

« *Et les maisons médicales ne sont pas réservées au seul public défavorisé* », complète le conseiller Jacques Otlet.

L'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau se réjouit que le Collège ait fait d'un « problème » une opportunité : « *La passerelle était prévue pour relier les quartiers, mais personne ne voulait la payer. C'est une charge d'urbanisme très importante que nous avons mise sur le projet Courbevoie.* »

La conseillère Bénédicte Kaisin propose que le Conseil vote la convention « sous réserve de l'accord de la SWL ». Unanimité.

Gens du voyage

Une autre convention est inscrite à l'ordre du jour : celle que la Ville conclut avec les gens du voyage désireux d'occuper le terrain communal voisin du château d'eau, à Blocry.

« *Cette convention date de plusieurs années et globalement, cela se passe bien. Nous l'adaptions légèrement pour éviter qu'un même groupe occupe le terrain plus d'une fois sur l'année* », explique le bourgmestre Jean-Luc Roland.

La conseillère Bénédicte Kaisin s'étonne de plusieurs dispositions, notamment des frais de séjour couvrant la consommation d'eau et d'électricité qui seraient inférieurs aux prix du marché. « *Le règlement de police précise que le séjour est conditionné au nombre de véhicules avec « éventuellement » leur immatriculation. Il nous semble essentiel que toutes les plaques d'immatriculation soient reprises dans la convention-type, pour des raisons de sécurité et d'identification des personnes séjournant sur le territoire communal à un moment donné.* »

L'échevin en charge de l'Accueil des personnes d'origine étrangère Michel Beaussart estime qu'il faudrait supprimer cet article du règlement de police. « *J'ai déjà séjourné dans des campings et hôtels à l'étranger sans qu'on me demande mon numéro de plaque* », dit-il. « *Les gens du voyage s'acquittent d'un forfait qui couvre les frais, notamment leurs consommations d'eau et d'électricité. Il me semble que la Ville s'y retrouve, d'autant que nous bénéficions d'un subside pour cet accueil.* »

L'échevin insiste sur le fait que les gens du voyage sont les premiers à vouloir payer ce qu'ils consomment. « *Imaginer qu'ils risquent de partir en catimini, c'est un mythe. Alors que nous sommes la seule Ville à proposer un terrain pour les accueillir, en Brabant wallon, ils sont toujours en règle, pour pouvoir revenir l'année d'après. Pour eux, notre terrain, c'est un havre de paix pour trois semaines.* »

Réouverture du bistro-resto

Un restaurateur va reprendre « La Maison Communale », à Cérroux. Les conseillers doivent approuver le nouveau bail commercial, suite à la faillite de l'ancien locataire. Le terme « restaurateur » inquiète les habitués. « *Un restaurant, très bien, mais les membres du Comité des Fêtes pourront-ils encore aller y boire un verre après leurs réunions ? Un bistrot-brasserie apporte la convivialité à laquelle nous tenons* », explique le conseiller Patrick Piret-Gérard. « *Ma pinte après ma promenade du dimanche* », complète le conseiller Jacques Otlet. « *Une eau pétillante ou un coca* », reprend Patrick Piret-Gérard.

Le bourgmestre Jean-Luc Roland les rassure : le Collège tient aussi à ce que l'ambiance « brasserie » demeure. Le terme « brasserie » est ajouté dans le bail, pour que le nouveau locataire l'ait bien à l'esprit.

Tous espèrent une réouverture pour les Fêtes de Pentecôte, mais cela dépendra du temps que prendront les travaux d'aménagement.

Mini-stage pour les petits

L'échevine en charge de la Petite enfance Julie Chantry demande l'accord des conseillers sur

la participation financière de la Ville, pour l'organisation d'un mini-stage à la Maison de l'Enfance, de la Famille et de la Santé (MEFS) pendant le congé d'avril.

Le conseiller Nicolas Van der Maren regrette que le dossier ne comporte aucun renseignement sur le stage : de quoi s'agit-il ? A qui est-il destiné ? Le prix est réduit pour les personnes domiciliées dans la commune : l'enfant ou ses parents ?

L'échevine s'excuse pour le manque de renseignements : les mini-stages de la MEFS - des matinées de psychomotricité, pour les très jeunes enfants - sont organisés depuis longtemps, auparavant cela ne passait pas devant le Conseil communal. Au niveau de la domiciliation, on tient compte du fait qu'un seul des parents habite éventuellement la commune, pas toujours celui chez qui l'enfant est domicilié.

« 10 ou 15€ la matinée, c'est cher », remarque entre autres la conseillère Mia Dani.

« C'est pour la semaine », répond l'échevine, avant de se mettre à douter. Vérification faite, le prix est bien pour la matinée. 4 conseillers de la minorité s'abstiennent.

L'échevine évoque aussi la conférence annuelle à destination des Aînés, qui aura lieu le 17 avril. Elle demande l'accord des conseillers sur la participation de la Ville pour en couvrir une partie des frais.

« C'est organisé avec ENEO, ce n'est pas très neutre ça. Pourquoi est-ce que ce sont les mutualités chrétiennes qui s'occupent de nos aînés ? », demande le conseiller Jacques Otlet.

L'échevine répond que c'est organisé par la Ville, en collaboration avec ENEO. 3 conseillers de la minorité s'abstiennent.

Paiements en Talents

La Ville souhaite accepter le paiement en Talents pour tous paiements qui se prêtent à ce genre de transaction : documents administratifs, location de salles, sacs poubelles, redevance pour occupation du domaine public... La Ville écoulera les Talents auprès de ses fournisseurs locaux qui acceptent cette monnaie et les privilégiera pour ses cadeaux, primes, subsides... « Ce ne doit pas être un critère d'exclusion dans nos marchés publics », indique l'échevin des Finances David da Câmara Gomes. « L'ASBL Le Talent reprendra une fois par mois les Talents excédentaires détenus par la Ville. »

Le Ville entend ainsi crédibiliser cette monnaie complémentaire, soutenir le développement économique local et le petit commerce, augmenter l'offre de microcrédits...

La minorité est plutôt favorable, mais Bernard Liétar évoque les réserves du directeur financier, Mia Dani pense aux personnes âgées qui calculent encore en Francs belges, Cédric Jacquet signale qu'il faut d'abord obtenir un avis favorable de la tutelle (« Comment va-t-on justifier cette masse de Talents, dans les comptes ? »), Jacques Otlet n'accepte pas la disposition qui prévoit que la Ville verse - « dans les limites de ses capacités financières » - un subside de fonctionnement à l'ASBL « C'est un chèque en blanc, je ne veux pas vous le donner », dit-il. « Les circuits courts fonctionnent aussi avec l'Euro. Cette subvention n'apportera rien de plus à notre population. »

L'échevin répond que l'avis du directeur financier est positif, avec une remarque dont il ne pouvait pas faire l'économie, vu sa responsabilité. Le directeur financier dit qu'il ne doit plus se trouver un seul Talent dans les caisses de la Ville au 31 décembre, au moment du compte. Quant à la tutelle, elle ne changera pas d'attitude tant qu'il n'y aura pas plus d'intérêt pour les monnaies locales : *« Plus on sera nombreux à adopter le dispositif, plus il y aura des chances de voir la législation évoluer. Notre partenaire accepte de transformer les Talents en Euros sans complication, sans frais de conversion... profitons de cette opportunité ! »*

La disposition relative au subside octroyé à l'ASBL est modifiée : le subside sera de maximum 1000€. Le point est approuvé, deux conseillers votent contre (Jacques Otlet et Nelly Roobrouck).

Louvain-les-Bulles

Les conseillers acceptent l'octroi d'une subvention de 1000€ au kot-à-projet « Kot BD » pour la participation de celui-ci au festival de BD « Louvain-les-Bulles », les 5 et 6 mai.

Le conseiller Julien Tiget Pourtois s'étonne du changement de nom du festival BD : *« On n'en a rien su »*. La conseillère Nancy Schroeders embraie : *« Cela fait des années qu'on essaie d'installer le festival Diagonale et ça ne fonctionne pas parce que, chaque année, on change de stratégie. Un coup on l'organise à la Foire du Livre de Bruxelles, l'année suivante on l'entoure d'une fête populaire à Louvain-la-Neuve... Louvain-les-Bulles, pour faire référence à Louvain-la-Plage et Louvain-la-Neige, je veux bien, mais vu le coût de cet événement pour la Ville, les conseillers souhaitent en connaître la stratégie. »* Les deux conseillers remarquent que le nouveau nom recentre le festival sur Louvain-la-Neuve alors qu'ils avaient souhaité qu'Ottignies soit impliquée.

L'échevin de la Culture avait prévu d'informer le Conseil en avril. Il lève un coin du voile : le festival BD s'organise avec de plus en plus de partenaires, notamment les commerçants de Louvain-la-Neuve, qui ouvriront leurs boutiques le dimanche du festival. *« Il faut entendre leurs souhaits. L'un de ceux-ci était le rapprochement de Louvain-la-Plage et Louvain-la-Neige »*, informe David da Câmara Gomes. *« Nous n'avons malheureusement pas ce type de partenariats sur Ottignies. En terme de stratégie, nous souhaitons un ancrage dans les Nuits d'Encre, pour parler autrement de la BD. Ainsi, le scénariste et dessinateur Yslaire, membre du jury Diagonale, a été invité le 14 mars au Musée Hergé, dans le cadre des Nuits d'Encre. Parce qu'un même événement organisé dans deux endroits différents, c'est difficile à porter. »*

D'autres subsides sont approuvés : 2000€ au kot-à-projet « Kot-é-rythmes » pour l'organisation du festival musical « Welcome Spring », 4000€ à l'Entraide de Blocry pour les frais de fonctionnement de la banque alimentaire, 3000€ à La Chaloupe pour son Année citoyenne, 2000€ à l'Association des Habitants de Louvain-la-Neuve pour la soirée du 21 juillet, 4000€ au Comité des Fêtes de Céroux pour le bal aux lampions du 20 juillet...